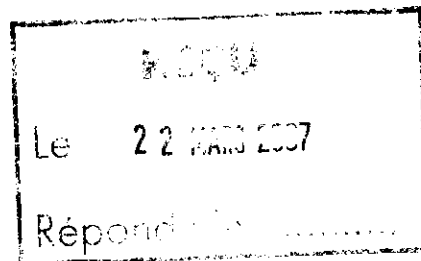


Comité de campagne de José Bové
120/122 BD de Ménilmontant
75020 Paris
www.josebove2007.org



Paris, lundi 5 mars 2007

Madame, Monsieur,

Suite à votre courrier, veuillez trouver ci-joint un résumé du programme de José Bové concernant l'accueil des migrants en France.

En vous souhaitant bonne réception,
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

L'équipe de campagne de José Bové.

Voici quelques unes des mesures que nous nous engageons à prendre :

- Les modalités du droit d'installation des étrangers seront fixées dans **le respect absolu de la dignité et des droits fondamentaux des personnes**, en relation avec les principes essentiels de développement des pays du Sud et de l'objectif de souveraineté de tous les peuples.
- **La loi CESEDA sera abrogée.** Le droit à la nationalité est reconnu à tous les étrangers qui font leur vie dans ce pays et y ont établi leur résidence permanente. Les conditions d'accès à la nationalité seront facilitées par une simplification de tous les règlements.
- **Les lois Pasqua, Debré, Chevènement, Méhaignerie, Guigou seront abrogées** et remplacées par une loi garantissant le **droit du sol et les droits des étrangers** ;
- les mesures suivantes seront proposées : - **dépénalisation du séjour irrégulier** ; - fermeture des centres de rétention ; - motivation des refus de visas long séjour permettant la possibilité de recours contre l'arbitraire administratif ; - transformation de la commission de séjour en une instance délibérative transparente avec des débats publics et contradictoires ; - caractère suspensif de tous les recours ; - **abolition des restrictions imposées au regroupement familial** ; - suppression des contrôles portant sur la régularité du séjour lors du mariage ; - suppression de la compétence du ministère de l'intérieur, et donc de la police, dans la gestion de l'immigration et transfert de celle-ci à un ministère spécifique chargé de l'intégration et de la lutte contre les discriminations. Les visas de court séjour seront supprimés, le passeport suffisant.
- **Les femmes et les hommes sans-papiers seront immédiatement régularisés** avec une carte de séjour de dix ans.
- **Les droits politiques** déjà accordés aux citoyens européens pour les élections locales européennes seront immédiatement étendus à toutes et tous les résidents extracommunautaires.
- **Les emplois** ouverts aux résidents communautaires le seront pour toutes et tous les résidents étrangers.

- Les moyens nécessaires à **l'accueil et à la bonne insertion des étrangers** seront mis en place (notamment par la mise en place de centre d'accueil et d'insertion, de cours de langue et d'éducation civique, d'une aide aux formalités administratives).
- **L'exploitation du travail clandestin** sera activement combattue.
- **La double peine sera totalement supprimée.**
- **La convention des Nations Unies sur la protection des travailleurs migrants** et des membres de leur famille sera ratifiée.